



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
CANTON DE SILLÉ LE GUILLAUME
COMMUNE DE LE GREZ
1, Place de la Mairie
72140 LE GREZ
Tél : 02.43.20.10.49
Courriel : commune-de-le-grez@wanadoo.fr

Compte rendu de la SÉANCE DU 02 MAI 2024
Affiché en exécution des Articles L2121-25 et R2121-11 du CGCT

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 02 Mai à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à l'annexe de la mairie (Salle polyvalente) de Le Grez en séance publique sous la présidence de Mme COTTIN Martine, Maire.

Étaient présents : COTTIN Martine, CHAUVIN Christian, CREPIN Sylvie, COTEL Aurélie, GAUQUELIN Fabrice, HOULBERT Stéphane, PELLIER Céline.

Était absent excusé : HOOGHIEMSTRA Laëtitia

Était absent non excusé : CHAUVEL Pascal, VERLIAC Thibault

Démissionnaire : DELBARRE Jean-Pierre

Secrétaire de séance : COTEL Aurélie

Le procès-verbal de la dernière séance du 11 Avril 2024 est lu et adopté à l'unanimité.

Sommaire

- Point sur les travaux
- Validation de la charte 2024-2039 du Parc Naturel Régional Normandie-Maine
- Etude sur une modification des services de collecte des ordures ménagères
- Délibération sur l'effectif de la commune du 01/04/2024 au CNFPT
- Noël – Spectacle
- Elections Européennes
- Questions diverses

21/2024 **Objet : Point sur les travaux**

Voie douce : Le panneau tombé, a été reposé.

Une moins-value sur le marché avec CHAPRON de 4 035.70 € TTC soit 3 363.08 H.T.

Il manque un panneau à l'entrée du GREZ niveau Cimetière et il manque un marquage au sol avec un stop à la sortie du Camping des Tournesol- Demander un devis à Traçage service.

Jeux : Contrôle de l'APAVE le 14 mai 2024

Salle des fêtes :

Rendez-vous avec le plombier le 07 mai 2024 pour refaire le devis.

Sillé Menuiserie, rendez-vous le 29 mai 2024 pour faire un devis pour porte et panneaux sandwich

Pour le Grand Bordage : travaux d'évacuation, un devis de PELTIER pour la prise en charge de 20 mètres de tuyaux est à faire au nom de la Mairie.

Lotissement : La population de chat est en diminution. Il reste une chèvre, le petit mâle doit partir, le grillage est à refaire. C'est URGENT.

22/2024 Objet : Parc Naturel Régional Normandie Maine

Le maire soumet aux membres du conseil :

- 1) L'approbation de la charte du parc naturel régional Normandie-Maine 2024-2039
- 2) Le renouvellement de l'adhésion au Parc Naturel régional Normandie-Maine sur la base de 1,02€ par habitant soit la somme annuelle de 401€

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu les délibérations du Conseil Régionale de Normandie en date du 17 février 2020 et du Conseil Régionale des Pays de la Loire en date du 14 février 2020 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 21 décembre 2020 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional Normandie-Maine et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 24 janvier 2022, l'avis favorable avec recommandations de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 9 février 2022 et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 3 juin 2022 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale en date du 12 janvier 2023 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulé du 2 mai 2023 au 9 juin 2023 ;

Vu l'avis favorable sous réserve de la Commission d'enquête publique en date du 15 juillet 2023 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 15 mars 2024 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine 2024-2039, et en avoir délibéré :

- **Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine 2024-2039 ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Normandie-Maine.**
- **Valide le renouvellement de l'adhésion pour la somme annuelle de 401€**
- **Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.**

23/2024 Objet : Etude sur une modification des services de collecte des ordures ménagères

Application au 01/01/2025

Un cabinet d'étude a été recruté par la 4CPS pour améliorer la gestion des déchets ménagers.

Et si possible pour ne pas augmenter les coûts

>il n'y aurait plus de tri collectif, que pour le verre.

>Un ramassage individuel, une fois tous les 15 jours (avec distribution de nouveaux sacs de différentes couleurs) est proposé avec ramassage de porte à porte du tri.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré : constate que la population sera mise à contribution pour ce nouveau tri sans baisse de la redevance.

Et a peur de voir des dépôts sauvages dans nos campagnes s'il n'y a plu de point de collecte municipal...

24/2024

Objet : Effectif du personnel communal au 01 avril 2024

Mme Le Maire expose qu'au terme de l'article 34 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif.

Enfin, le Conseil municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs et des emplois.

Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois de la collectivité préalablement à l'adoption du budget primitif.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs et des emplois au 01/04/2024 joint à la présente délibération.

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE LE GREZ													
AU 01/04/2024													
EMPLOI PERMANENTS													
Emploi Poste	Date de création ou modification Référence de libération	Temps de travail Hebdomadaire de l'emploi créé en heures			Catégories			Grade rattaché à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel	Emploi Pourvu	Grade de l'agent occupant le poste	Identité de l'agent occupant le poste	Statut
		TC	TNC	En ETP	A	B	C						
FILIERE ADMINISTRATIVE													
Adjoint Administratif Secrétaire de Maire	07/07/2017 2017/025 DE		18	0,12			X	Adjoint Administratif	non	oui	Adjoint Administratif	LEBRETON Thérèse	Fonctionnaire
FILIERE TECHNIQUE													
Adjoint technique Polyvalent	01/10/1988 28/09/1988 DE	151,67					X	Adjoint technique	non	oui	Adjoint technique	DAVOINE Philippe	Fonctionnaire
Agent d'entretien des locaux	01/01/1996 01/12/1995 DE		7,5	0,05			X	Adjoint technique	OUI	OUI	Adjoint technique	LUSSON Patricia	Fonctionnaire

25/2024 **Objet : Noël – Spectacle**

Spectacle Noël « Franck VEYRINE » Magicien pour un coût de 1 790 €
Installation à 10 heure pour un spectacle à 15 heures.
Retenir la date du Dimanche 15 décembre.

26/2024 **Objet : Elections Européennes**

Le maire informe le conseil :

Qu'il y a lieu d'établir le calendrier des permanences pour la tenue du bureau de vote dans le cadre des élections Européennes du 9 juin 2024

TABLEAU DE TENUE DU BUREAU POUR LE 09 JUIN 2024

Sous la présidence de Mme Le Maire

BUREAU DE VOTE	8h00 – 10h30	10h30 – 13h00	13h00 – 15h30	15h30 – 18h00
ELECTION DU 09 JUIN 2024 2 PERSONNES	Stéphane Fabrice	Christian Céline	Laetitia Thibault	Sylvie Aurélie

- Questions diverses

27/2024 Objet : Compte Financier Unique (C.F.U.)

Le Maire expose aux membres du conseil

Qu'il a reçu une notification de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe (DDFIP 72) dans le cadre de l'article 205 de la loi des finances pour 2024 précisant que les collectivités doivent adopter au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU) qui se substituera au compte administratif et au compte de gestion.

De ce fait nous avons la possibilité de choisir cette option dès cette année ou en 2025.

Les membres du conseil après en avoir délibéré

Valident à l'unanimité le choix de l'année 2025 avec l'accord du personnel administratif et du prestataire de service informatique Berger Levrault.

La séance s'est levée à 21 heures 45

Le Maire,
Martine COTTIN